

Les dates des appels fractionnés de cotisations et contributions pour 2022

Le Conseil d'Administration de la MSA a pris la décision pour 2022 de porter le **taux des appels fractionnés à 35 % pour le 1er et à 40 % pour le 2ème, du montant des cotisations et contributions de l'exercice précédent**. La date d'exigibilité du 1er appel est fixée au 24 février 2022 pour une date limite de paiement au 24 mars ; le 2nd appel a pour date d'exigibilité le 26 juillet et date de paiement le 26 août. L'appel annuel sera exigible au 28 octobre et à régler pour le 28 novembre 2022.

Retrouvez le calendrier des cotisations 2022 sur le site internet portesdebretagne.msa.fr :
Rubrique Exploitants > Cotisations des non salariés > Paiement des cotisations

Déclaration des Revenus Professionnels 2021

Chaque année, vous devez déclarer à la MSA le montant de vos revenus professionnels. Pour cette nouvelle campagne 2022, le service en ligne de déclaration des DRP est ouvert depuis le 25 avril. Nous vous rappelons que vous devez nous transmettre vos revenus 2021 au plus tard le **5 août 2022** afin d'éviter tout calcul de majoration de retard.

Pour toutes difficultés de connexion, d'inscription ou d'utilisation, vous pouvez contacter l'assistance Internet
au : **03 20 900 500** ou assistanceinternet.blf@portesdebretagne.msa.fr

La MSA Portes de Bretagne auprès des Chefs d'exploitations et d'entreprises en difficultés

Face à la crise qui touche durablement de nombreuses filières du territoire, la MSA met en oeuvre des mesures d'accompagnement des chefs d'exploitations ou d'entreprise, des salariés et de leurs familles concernées.

Cet accompagnement comporte le déploiement des mesures arrêtées par les Pouvoirs Publics.

Information : Deux dispositifs de soutien à la filière porcine et aux exploitations agricoles touchées sur le plan économique par la guerre en Ukraine sont mis en place. Concernant le volet social, des prises en charge de cotisations sociales peuvent être attribuées sous certaines conditions. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces deux dispositifs sur le site internet de la MSA.

En complément, la MSA Portes de Bretagne déploie une offre de service complète :

- échéanciers de paiement pour faire face aux difficultés de trésorerie ;
- aides au paiement sur fonds sociaux pour les situations les plus dégradées ;
- étude personnalisée afin de vérifier la complétude des droits sociaux ;
- accompagnement social ou médico-social.

Contact service recouvrement : 02 99 01 80 95 / contentieux.blf@portesdebretagne.msa.fr

Voir aussi www.msa.fr/lfr/pass-agri

Covid-19

Pour toutes questions relatives à la crise sanitaire, consulter sur le site > Rubrique Exploitant > Covid 19

- Accompagnement de la MSA
- Les mesures de soutien aux exploitants
- COVID 19 : les consignes de prévention pour les professionnels agricoles
- Questions - Réponses

Quelques Téléservices "Exploitants" à retrouver sur le site MSA : portesdebretagne.msa.fr

- **Consulter "Mon compte adhérent entreprise"** : il permet de suivre synthétiquement l'état des mouvements enregistrés sur votre compte ;
- **Signaler un changement de situation professionnelle** : Option assiette annuelle, Changement de régime fiscal ;
- **Obtenir des attestations professionnelles au format Pdf** : attestation d'affiliation, de régularité de situation au regard du paiement des cotisations sociales.

Le Service Aux Entreprises